

J'ai cessé de **travailler**



pour m'occuper  
de mes **enfants**



et je souhaite  
maintenant  
**retravailler**





Pour reprendre une activité, j'ai besoin d'un mode de garde. Que dois-je faire ?

À quelles prestations puis-je prétendre si :

- je reprends une activité à temps partiel ?
- je reprends une activité à temps plein ?
- je souhaite créer mon entreprise ?
- je reprends une formation professionnelle ?



La Caf et Pôle emploi s'associent pour vous accompagner dans votre **reprise d'activité**.

Le service des **interventions sociales** de la Caf vous propose un **rendez-vous** avec un **travailleur social**. Vous êtes invité.e à le contacter pour fixer une date à votre convenance.

Lors de cet **entretien**, vous pourrez faire le tour de **vos droits** et obtenir les **informations** dont vous avez besoin pour faciliter la reprise de votre activité.

Si vous êtes sans activité professionnelle, vous pourrez bénéficier d'une **orientation personnalisée pour l'élaboration d'un projet professionnel**.

Consultez aussi la **foire aux questions sur [www.caf.fr](http://www.caf.fr) / Offre de service / Vie professionnelle / J'ai cessé de travailler pour m'occuper de mes enfants et je souhaite reprendre une activité.**

